



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION
N° 22/10

VENTE DU BATIMENT SITUÉ 335 RUE DU BOIS GUYOT AU MÉE-SUR-SEINE

DATE DE CONVOCATION
Le 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Jacques HEESTERMANS Adjoint au Maire de Cesson 1 ^{er} Vice-Président	Présent	M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 2 ^{ème} Vice-président	Excusé Pouvoir à Mme VERTENEUILLE	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Excusé
M. Gérard CHOMONT Maire de Crégy-les-Meaux 3 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé Pouvoir à Mme THIBAUT	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente Est arrivée auprès le point n°1	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Excusée
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ETANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Excusée
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLV	Présent

M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Excusé
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Présent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent*
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent *	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS	Excusé	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Excusée
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent Est arrivé après le point n°2	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Excusée	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUE	Excusée
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Excusé	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Excusée	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Présente* A quitté la séance à 9h56 après le point n°2	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé

Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	11
Présents prenant part au vote	1
Pouvoir	2
Votants	13

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Jacques HEESTERMANS pour le point n°1
Monique BOURDIER à partir du point n°2

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Sylvie VELIA	Assistante de direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 27,
- l'estimation du Service des domaines en date du 10 mai 2021,

CONSIDÉRANT :

- que Le CDG77 est toujours propriétaire de ses anciens locaux situés 335, rue du Bois Guyot au MÉE SUR SEINE, édifiés sur les parcelles cadastrées section BM n° 343, 344 et 483, soit une superficie totale de terrain de 3 485 m²,
- que cet immeuble, d'une superficie de 1 983,38 m², se compose d'une partie principale édifiée en R+2 au milieu des années 1990, d'une extension en rez-de-chaussée construite au début des années 2000 et d'un parking extérieur en partie couvert, d'une soixantaine de places,
- que ce bien sera prochainement libre de toute occupation compte tenu que les baux des locataires arrivent à échéance,
- qu'il n'y a pas lieu de conserver ce bien compte tenu que la mission première des Centres de gestion est d'aider les collectivités locales et établissements publics affiliés dans la gestion de leurs ressources humaines et non de faire de la location de bureaux,
- que même si la location du bâtiment engendre des recettes, de nombreuses dépenses sont engagées chaque année et ne elles ne vont cesser d'augmenter,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1

De vendre à la société Green City Immobilier, dont le siège social est situé 2, esplanade Compans Caffarelli – Immeuble Toulouse 2000 – Bâtiment E – 31 000 TOULOUSE, les anciens locaux du CDG77 situés 335, rue du Bois Guyot au MÉE SUR SEINE, édifiés sur les parcelles cadastrées section BM n° 343, 344 et 483, soit une superficie totale de terrain de 3 485 m², au prix de 3 420 000 euros dont 3 % de frais d'agence au profit de l'agence IAD représentée par M. Fabien CARON.

Article 2

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3

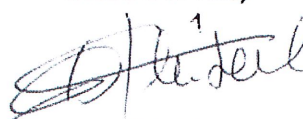
La promesse de vente est consentie sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Terrain libre de toute occupation, location, réquisition,
- Absence de servitude ou sujétion incompatible avec le projet,
- Confirmation par une étude géotechnique du sous-sol, du mode opératoire envisagé pour la réalisation des fondations superficielles et de l'absence de carrière,
- Absence de pollution du sol et du sous-sol et des bâtiments à démolir,
- Absence de toute prescription de diagnostic ou de fouille au titre de l'archéologie,
- Obtention des autorisations (permis de construire valant démolition purgé de tous recours des tiers et du retrait administratif) permettant la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation sur une assiette foncière comprenant les parcelles BM 343, BM 344 et BM 483 pour la réalisation d'environ 88 logements,
- Que la collectivité n'impose pas la réalisation de logements sociaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 12 avril 2022

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT

Chevalier de l'ordre national du Mérite



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 15 avril 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022